



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Canton désigne sa représentante au sein du conseil d'administration des tl

Le Conseil d'Etat a désigné Tinetta Maystre en qualité de représentante du Canton au sein du conseil d'administration des Transports publics de la région lausannoise SA (tl). Conseillère municipale à Renens, Mme Maystre remplacera Daniel Brélaz, qui arrivera au terme de son mandat le 30 juin 2019.

L'Etat de Vaud dispose de 130'380 actions dans la société anonyme des tl. Conformément aux statuts, il a la possibilité de se faire représenter au conseil d'administration par un ou deux délégués. Ces mandats requièrent des compétences et expériences de la gestion d'une collectivité publique ou d'une entreprise ayant des liens avec le service public ainsi qu'un intérêt pour le développement des transports publics.

Le Conseil d'Etat a ainsi nommé Tinetta Maystre pour une durée de trois ans renouvelable à partir du 1^{er} juillet 2019. Conseillère municipale en charge de l'urbanisme et des travaux à la Municipalité de Renens depuis 2006, elle connaît particulièrement bien le domaine des transports publics. Mme Maystre préside notamment la Commission transports de Lausanne Région et représente actuellement les communes de Renens, Ecublens et Chavannes-près-Renens au conseil d'administration des tl. Dans ses fonctions de municipale de Renens, elle suit également la mutation stratégique de la gare de Renens pour en faire un véritable hub de la mobilité dans l'Ouest lausannois. Mme Maystre représentera l'Etat de Vaud au conseil d'administration des tl au côté de M. Jacques Millioud. Elle reprendra ainsi le siège actuellement occupé par M. Daniel Brélaz, dont le mandat s'achèvera le 30 juin prochain.

Le Conseil d'Etat remercie sincèrement Daniel Brélaz pour son engagement de longue date pour le développement des transports publics de la région lausannoise et son rôle important à la présidence du conseil d'administration des tl depuis 2015.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 avril 2019